

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Relations Internationales et Affaires Européennes - Soutien aux actions en faveur de la jeunesse euro-méditerranéenne

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, dans le cadre du dispositif soutien aux actions en faveur de la jeunesse euro-méditerranéenne, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 12 000 €, conformément au tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer une convention de partenariat conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €,
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique, pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 €, et, le principe d'un versement échelonné, en 2 mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €.
- de valider, pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, le principe d'un versement unique.

La dépense correspondante, soit 12 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité
Abstention de M. VERANI

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

